

Martine MERTZWEILLER est formatrice en théologie à Lyon, mariée et mère de famille, et membre du comité de rédaction de *Lumière & Vie* depuis 2002.

**Martine MERTZWEILLER**

## Un drapeau européen discrètement marial

### Du Conseil de l'Europe à la Cathédrale de Strasbourg

Le visiteur qui pénètre dans l'imposante nef de la cathédrale de Strasbourg est attiré par la lumière multicolore du seul vitrail contemporain de l'édifice, en parfaite harmonie avec les autres vitraux du chœur de l'abside gothique. Appelé également vitrail de « la Vierge de Helkenheim », il remplace celui qui fut détruit par les bombardements de la seconde guerre mondiale.

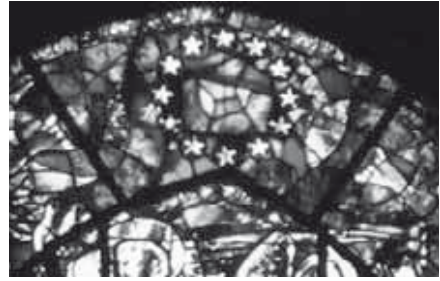
Offert par le Conseil de l'Europe en 1956 et commandé au maître verrier Max Ingrand, il représente la Vierge Marie, sainte patronne de l'Europe en paix et protectrice de la ville. Au-dessus de la Vierge, douze étoiles dorées forment une mandorle autour d'une colombe. Ces étoiles sur fond bleu ne peuvent pas ne pas rappeler le drapeau européen adopté *deux ans plus tôt* et dont il convient de contextualiser l'histoire, puisqu'un grand nombre d'articles, blogs et journaux d'opinion, affirment que le drapeau européen s'inspire de ce vitrail « chrétien » !

Curieux anachronisme, assez révélateur des tensions qui agitent les milieux politiques et intellectuels au sujet des « valeurs européennes ». Toujours est-il qu'il y a bien, à Strasbourg, un clin d'œil symbolique entre le Conseil de l'Europe et la Cathédrale Notre Dame !



## L'Occident chrétien et l'Europe « des valeurs »

Le vitrail de la cathédrale de la ville la plus européenne de France renverrait-il donc une vision intégrative des racines chrétiennes de l'Europe ? Peut-on dire publiquement aujourd'hui que l'Occident chrétien a semé nos valeurs communes ? L'Europe bute toujours sur la question d'une telle reconnaissance.



Le vieux concept d'Occident chrétien, qui désignait avant la Révolution française, l'espace géographique et politique majoritairement catholique romain de l'Europe de l'Ouest, a laissé place dans les esprits à un universalisme des Lumières reçu comme areligieux. Pourtant, dans son culte de la normativité esthétique et rationnelle, le monde occidental du XVIII<sup>e</sup> siècle n'avait rien de multiculturel et considérait davantage les « persans » et autres peuples extra-européens comme les stéréotypes imaginaires de ses propres exigences sociales que comme de possibles partenaires.

Le projet kantien d'organisation des nations (cf. *Vers la paix perpétuelle*, 1795) nous a finalement légué l'utopie d'une société sans frontières, d'un gouvernement mondial juste et dédié à la paix universelle. L'utopie a pour fonction de révéler dans le présent le possible non encore épuisé qui s'y cache, et la proposition kantienne « fonctionne » donc encore malgré la menace des crises, au-delà d'un christianisme suspecté, mais non sans une certaine congruence avec lui. Le récent traité de Lisbonne (2008) n'est-il pas appelé le *traité de l'Europe des valeurs*, celles qui respectent et intègrent les différences, n'admettent pas le sexisme et s'efforcent de venir en aide aux plus faibles ?

***Le vieux concept d'Occident chrétien a laissé place dans les esprits à un universalisme des Lumières reçu comme areligieux.***

## L'Europe des nations en paix

Les bonnes fées qui se sont penchées sur la naissance de l'Europe après la seconde guerre mondiale savaient ce qu'elles faisaient : sans provoquer frontalement les sentiments nationaux

exacerbés par des années de conflits, elles mirent autour du berceau suffisamment d'intérêts communs pour que s'apaisent progressivement les ressentiments entre les anciens belligérants : nécessaires à la reconstruction, le charbon et l'acier furent donc les premiers ingrédients du ciment d'une entente métapolitique en Europe.

Mais le berceau lui-même avait été conçu pour un idéal autrement plus ambitieux : dès 1949, le Conseil de l'Europe est créé pour appeler les États à promouvoir ensemble un espace géopolitique où seraient garantis les droits de l'homme et l'essor de la culture. Après le cruel démenti apporté à l'idéalisme des Lumières, traduire « les valeurs spirituelles et morales qui constituent le patrimoine commun des peuples qui le composent » devenait le projet hautement symbolique et relativement urgent d'un Conseil de l'Europe en charge de la paix occidentale et préoccupé par les conséquences désastreuses des accords de Yalta.

### **Imaginer un drapeau commun : « une question délicate » (Paul-Henri SPAACK)**



1. Explication du drapeau par le fondateur du mouvement en 1926, le Comte Richard Coudenhove-Kalergi : « La croix rouge des croisades du Moyen-Age est le symbole le plus ancien d'une union européenne supranationale. Aujourd'hui elle est l'emblème de l'humanitarisme international. Le soleil figure l'esprit européen dont le rayonnement éclaire le monde entier ».



Le drapeau vert et blanc était l'emblème du Mouvement pour l'Europe, mouvement des « fédéralistes » né en 1948. Le drapeau aux douze étoiles autour d'une croix rouge était celui du mouvement Paneuropéen<sup>1</sup>. Pour éviter que ne se reproduise le drame de la Première guerre mondiale, ce mouvement se proposait de promouvoir une union politique des États européens. Il est à noter que rénové en 1990, le mouvement paneuropéen travaille toujours à l'élargissement de l'union européenne et milite pour une Europe politique.

Ces deux premiers projets furent écartés d'emblée : le premier pour des raisons esthétiques, la difficulté visuelle d'emboîtement des deux espaces vert et blanc – sans doute aussi pour ne pas sembler adopter la visée politique des paneuropéens ; le second par la Turquie, membre d'origine du Conseil, en raison de la croix centrale qui s'y trouvait.

Devant l'abondance de propositions – quelques 101 dessins en concurrence – la commission conduisant le projet imposa

six impératifs aux artistes : simplicité, lisibilité, harmonie, esthétique, équilibre et valeur symbolique. Finalement, en 1950, le projet est confié à la responsabilité de Paul M.G. Lévy, premier directeur au Service de presse du Conseil de l'Europe et homme de grande culture. Fin diplomate mais mauvais dessinateur, Lévy confie la conception de l'emblème européen à Arsène Heitz, un modeste agent de courrier dans les services du Conseil, bien connu de tous pour ses talents de dessinateur et de coloriste. Après avoir travaillé sur une vingtaine de projets, le modeste alsacien propose une esquisse adoptée à l'unanimité le 8 décembre 1955 et annoncé officiellement le lendemain.

### **Douze étoiles pour un horizon de paix**

Arsène Heitz a laissé son témoignage : « C'est à moi qu'on a demandé de dessiner le Drapeau de l'Europe. J'ai eu subitement l'idée d'y mettre les douze étoiles de la Médaille miraculeuse de la rue du Bac, sur fond bleu, couleur de la Sainte Vierge. Et mon projet fut adopté à l'unanimité, le 8 décembre 1955, fête de l'Immaculée Conception ». Pour le premier secrétaire général du Conseil de l'Europe, Jacques Paris, propre gendre de Paul Claudel, ce hasard du calendrier ne passa pas inaperçu. Arsène Heitz, tout comme Paul Lévy, était catholique ; contournant les oppositions des laïcs et des francs-maçons, il désirait intégrer discrètement une dimension religieuse que seuls les chrétiens seraient à même de décoder.



Les douze étoiles d'Apocalypse 12 (qu'il connaissait par la médaille de la rue du Bac) pouvaient, en l'absence de tout autre signe, être adoptées comme un symbole universel d'harmonie cosmique et de perfection. C'est d'ailleurs ce que Paul Lévy argumenta en défendant devant ses pairs la neutralité du projet. Cette lecture universaliste, laïque, est encore actuelle. Elle offre l'avantage de désolidariser le nombre d'étoiles du nombre d'États membres et de convenir à tous : craignant en effet des réactions hostiles tant de la part des « laïcs » que de celle de la Turquie membre d'origine du Conseil de l'Europe et de l'Otan depuis 1952, il reste déclaré officiellement que les douze étoiles du drapeau sont un symbole universel de perfection et d'harmonie propre à représenter les états participants quel qu'en soit le nombre :

« Le drapeau européen est le symbole non seulement de l'Union européenne, mais aussi de l'unité et de l'identité de l'Europe dans un sens plus large. Le cercle d'étoiles dorées représente la solidarité et l'harmonie entre les peuples d'Europe. Le nombre d'étoiles n'est pas lié au nombre d'États membres. Il y a douze étoiles, car ce chiffre est traditionnellement un symbole de perfection, de plénitude et d'unité. Ainsi, le drapeau reste le même, indépendamment des élargissements de l'Union européenne » (Source : site web Europa, le Portail de l'Europe).



Depuis 1999, le Conseil de l'Europe a adopté un logo propre intégrant un signe mixte « e » ou « c » formant une spirale dynamique autour des douze étoiles, le drapeau étant plus largement l'emblème de tous les européens (jusque sur les plaques d'immatriculation), même si leur État ne siège pas au Conseil.

### **Les racines chrétiennes de l'Europe sont-elle antinomiques avec l'idée de laïcité ?**

En recevant les lettres de créance du nouvel ambassadeur de San Marino près le Saint Siège en 2008, le pape Benoît XVI résuma l'esprit dans lequel le catholicisme entend aujourd'hui faire prévaloir une mémoire dynamique des valeurs chrétiennes qui ont contribué à féconder la civilisation européenne : « Les racines chrétiennes des pays européens sont « l'alphabet » spirituel commun d'un passé et un héritage précieux à accroître pour le bien intégral de l'homme. L'Église collabore avec toutes les autorités civiles et rappelle que la laïcité de l'État consiste à procurer un espace commun d'entente, de dialogue et de collaboration. Lorsque l'Église en appelle à la valeur que revêtent, dans la vie privée et dans la vie publique, certains principes éthiques fondamentaux enracinés dans l'héritage chrétien de l'Europe, elle est animée uniquement du désir de garantir et de promouvoir la dignité inaliénable de la personne et le bien authentique de la société ».

***L'Église rappelle que la laïcité de l'État consiste à procurer un espace commun d'entente, de dialogue et de collaboration.***

Le pape ne cherche pas à rétablir l'ère de chrétienté. En effet, depuis le Concile, l'Église comprend sa collaboration avec « toutes » les autorités civiles comme une collaboration non

exclusive. Et puisque « la laïcité consiste à procurer un espace commun », elle intègre de fait la diversité des appartenances philosophiques, culturelles et religieuses.

L'Europe des vingt-cinq membres actuels n'offre plus les mêmes clivages que celle des années 80. Si l'entrée de la Turquie est toujours, avec les États attachés à une laïcité stricte, l'une des raisons du blocage de la reconnaissance des racines chrétiennes dans le Préambule de la Constitution, la venue des pays de l'ancien bloc de l'Est tend à encourager une reconnaissance plus explicite : n'est-ce pas la force du for interne nourri de foi chrétienne d'un grand nombre de citoyens de l'Est qui a maintenu le courage de la résistance au totalitarisme et permis le retour de ces nations au « monde libre » ? Pour eux, Pologne en tête, le drapeau aux douze étoiles est l'hommage des peuples opprimés à une liberté qui ne peut pas ne pas reconnaître la dimension spirituelle et chrétienne de ce qui la soutint dans les vicissitudes de l'histoire.

Mais cette dimension spirituelle bien réelle ne doit pas faire oublier l'autre force d'inspiration et de résistance, celle de la culture, notamment de la littérature. Bien loin de ces peuples l'idée de renoncer aux fruits de la laïcité ou de constituer une union sacrée des « peuples chrétiens ». En 1990 à Strasbourg, le président Václav Havel déclarait : « Pour moi les douze étoiles de notre emblème n'expriment pas la fière conviction que l'Europe bâtira le paradis sur terre. Il n'y aura jamais de paradis sur terre. Je considère ces douze étoiles comme un rappel que le monde pourrait devenir meilleur si, de temps à autre, nous avons le courage de regarder vers les étoiles ».

Dans la diversité des valeurs propres à chaque État mais aussi le génie multiculturel de tant d'intellectuels et d'artistes, l'Europe des Vingt-Cinq ne veut pas entrer en résonance avec la menace d'un « choc des civilisations ». En 1991, le président tchèque vint demander au Parlement européen d'accueillir son pays, mais aussi la Pologne, la Hongrie et tous ces peuples « enfin libérés de leur situation satellitaire » et qui, depuis, sont venus chercher dans l'Europe orientale leur « nouvelle patrie »<sup>2</sup>. Toute patrie suppose des racines. À quelle nappe phréatique

***Les douze étoiles comme un rappel que le monde pourrait devenir meilleur si nous avons le courage de regarder vers les étoiles.***

2. Discours de Vaclav HAVEL lors de l'Assemblée plénière du Parlement européen le 20 mars 1991 (source INA).

l'Europe puise-t-elle sa vitalité ? La solution se tient peut-être dans une mention non exclusive, mais explicite, intégrative, de l'héritage chrétien qui nourrit toujours la culture et l'humanisme de l'Europe.

Le christianisme peut encore montrer, comme il le fit dans le monde gréco romain, sa capacité intrinsèque à rejoindre tous les hommes, apatrides ou citoyens, pour stimuler en eux le goût des échanges et du contact, le désir de sociétés justes et solidaires où la puissance de l'argent est relativisée au bien commun. Dans une Europe de la libre circulation, comment ne pas entendre l'actualité des paroles de ce chrétien du II<sup>e</sup> siècle à Rome :

« Les chrétiens ne se distinguent des autres hommes ni par le pays, ni par le langage, ni par les coutumes. Car ils n'habitent pas de villes qui leur soient propres, ils n'emploient pas quelque dialecte extraordinaire, leur genre de vie n'a rien de singulier. Leur doctrine n'a pas été découverte par l'imagination ou les rêveries d'esprits inquiets ; ils ne se font pas, comme tant d'autres, les champions d'une doctrine d'origine humaine.

3. *A Diognète*, écrit apologétique chrétien anonyme du deuxième siècle.

Ils habitent les cités grecques et les cités barbares suivant le destin de chacun ; ils se conforment aux usages locaux pour les vêtements, la nourriture et le reste de l'existence, tout en manifestant les lois extraordinaires et vraiment paradoxales de leur manière de vivre. Ils résident chacun dans sa propre patrie, mais comme des étrangers domiciliés. Ils s'acquittent de tous leurs devoirs de citoyens, et supportent toutes les charges comme des étrangers. Toute terre étrangère leur est une patrie, et toute patrie leur est une terre étrangère »<sup>3</sup>.

**Martine  
MERTZWEILLER**